

#### **AVIS PUBLIC**

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 MAI 2022, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 586-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

# 1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 avril 2022, le conseil a adopté par résolution, le premier projet de règlement numéro 586-2022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles ».

## 2. Objet du premier projet de règlement

Ce premier projet de règlement a pour objet de mettre à jour les dispositions sur les piscines en accord avec le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* adopté par le gouvernement du Québec, d'autoriser les services de toilettage pour animaux à titre d'usage complémentaire à une habitation et de prévoir une norme de superficie minimale de terrain pour l'exercice d'un usage lié à la production de cannabis.

Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

### 3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 3 mai 2022 à 19 h 00, au bureau municipal, situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue**, Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

# 4. Consultation du premier projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale/Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendezvous, au bureau municipal, situé au 421, 4° Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 avril 2022.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière